nées, et les délégués ont déclaré qu'ils les soumettraient à leurs mandants au cours du Congrès qui doit avoir lieu à Béthune, aujourd'hui dimanche.

Avant la fin de la séance, il a été convenu que les délégués mineurs viendraient rendre compte à M. Le Trocquer des décisions prises par le Congrès.

LES GRÈVES DANS LES SERVICES PUBLICS

Constitution de légions civiques

Paris, 6 mars. — On annonce que le dernier Conseil des ministres a discuté la constitution de légions civiques destinées à parer, le cas échéant, aux difficultés résultant d'une grève dans les grands services publics. Un bureau sera organisé pour recevoir les inscriptions, notamment pour les spécialistes, qui seront organisés en sections, pour lesquelles l'Union des Anciens Combattants fournira des cadres.

UNE GRÈVE AGRICOLE DANS LA RÉGION DE PERPIGNAN

Perpignan, 6 mars. — De nouvelles grèves ont éclaté dans différents centres agricoles, à la suite desquelles la Commission intersyndicale des travailleurs agricoles, réunie à la Bourse du Travail, a voté la grève générale.

Une assemblée des employés de banque de Roubaix-Tourcoing

Les employés de banque, dans une réunion tenue samedi soir, ont voté l'ordre du jour suivant :

Les employés de banque de Roubaix-Tourcoing réunis en assemblée générale le samedi 6 mars, Salle des Fêtes de la Brasserie du Gymnase, après avoir entendu leurs délégués syndicaux, leur donnent mandat de les représenter à la réunion du dimanche 14 mars, à 9 h. ½, Café du Centre :

Se donnent tous rendez-vous à la prochaine réunion générale le mercredi 31 mars, à 7 h. ½ précises du soir, Salle du Gymnase, afin de se rendre exactement compte des résultats obtenus suivant les engagements de leur direction ;

Ils s'engagent à soutenir efficacement ceux d'entre eux, qui pourraient être lésés par les derniers événements ;

Convaincus plus que jamais de la nécessité d'une forte organisation syndicale, promettent de faire une propagande intense autour d'eux pour rallier les hésitants ;

Remercient tous ceux, particuliers ou organisations, qui ont apporté leur concours pour la souscription, et se séparent aux cris de : « Vive le syndicat des employés ! Vive la Section de la Banque ! »

Les Agents de l'Ennemi

L'AFFAIRE MARTINAGE

PROCHAINES CONFRONTATIONS

Léon Martinage a été interrogé samedi, en présence de ses défenseurs.

Dans la matinée, le lieutenant instructeur de Jenlis en a terminé avec l'affaire dite « tissus ». L'inculpé prétend n'avoir jamais vendu de tissus aux Allemands.

On rappelle à ce sujet que des témoins déclarent avoir vu une auto allemande prendre livraison de tissus provenant des stocks Martinage. D'autres, aussi affirmatifs, assurent que des tissus fournis également par Martinage, ont été destinés et livrés au cercle militaire allemand de Roubaix. Il faut s'attendre à une série de confrontations qui promettent d'être intéressantes.

Martinage renouvelle ses affirmations le présentant comme la victime d'une cabale d'envieux.

L'interrogatoire, repris dans l'après-midi, a porté sur ses opérations de sucres et viandes.

L'inculpé déclare avoir acheté des sucres à un commerçant de nationalité turque, bien connu de la région, du nom de Chamey. Ces achats n'auraient eu pour résultat de faire baisser les prix pratiqués à cette époque dans le commerce, et de concurrencer ainsi les mercantis exploiteurs.

L'interrogatoire s'est poursuivi jusque dans la soirée.

L'AFFAIRE DU MONOPOLE DES CHARBONS A ROUBAIX

Le capitaine Varnier, rapporteur près le Conseil de guerre de Lille, est en ce moment chargé de l'instruction d'une affaire à laquelle nous avons déjà fait allusion et dans laquelle deux négociants roubaisiens sont impliqués de commerce avec l'ennemi.

Il s'agit de deux frères qui ont fait, pendant la guerre, le commerce de charbons.

Voici, d'après l'état actuel de l'instruction, en résumé des faits :

Jusqu'au début de 1916, les deux négociants travaillèrent dans les mêmes conditions que leurs confrères de Roubaix-Tourcoing, qui commandaient aux mines françaises les quantités nécessaires à l'approvisionnement, et en prenaient livraison sans aucune intervention de l'autorité ennemie. Le commerce d'achats était libre, et les municipalités n'intervenaient que pour en assurer la livraison aux villes et communes environnantes.

Au début de 1916, les mines françaises eurent des difficultés à assurer la fourniture, et il fallut s'adresser aux mines belges. A ce moment, les Allemands intervinrent une première fois pour imposer une limite aux mines belges; ils réquisitionnèrent également le matériel commercial des marchands français. Ils dessaisirent les villes des attributions de répartition et livraison, créant une sorte de monopole qu'ils attribuèrent aux négociants en question, ordonnant qu'il n'y aurait plus qu'un service de livraison assuré par eux.

Les négociants impliqués affirment énergiquement que ce monopole leur a été imposé par l'autorité allemande. L'accusation, elle, soutient qu'il a été recherché et sollicité par eux, grâce à des relations et à des intelligences. Et, de ce jour, dit-elle, les Allemands touchaient une taxe de un franc par tonne, prime qui n'existait pas auparavant.

L'accusation fait état de lettres de remontrances adressées à ce sujet par les municipalités de Roubaix et Tourcoing, aux négociants, figurant au dossier, ainsi que d'une série de lettres dactylographiées adressées par ceux-ci à l'autorité allemande.

L'ordre d'informer étant postérieur au 12 octobre 1919, date de la levée de l'état de siège, il faut s'attendre, en vertu de l'arrêté pris dernièrement, à voir l'autorité militaire dessaisie et l'affaire confiée à une juridiction civile.

L'arrêt n'a pas encore été notifié à la justice militaire de Lille, qui poursuit provisoirement l'instruction.

RICHARD DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE DE LILLE, LE 12 AVRIL

Le traître Richard comparaîtra une seconde fois devant le Conseil de guerre de Lille, à l'Hôtel des Canonniers, le 12 avril.

UN PRISONNIER ESPIONNAIT SES CAMARADES

Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Epinal, 6 mars. — Le Conseil de guerre du 21e corps a condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation militaire, le soldat Lucien Barthélémy, pour avoir, étant prisonnier, espionné ses camarades dans les camps où il fut interné.

Coin du « Broutteux »

DROLE DE DANSE

Ah! ch' n'est po des danses du Tango et du Foc-trote, qui sont sus l'tapis, au jour d'aujourd'hu, que j'vas vous parler.

Ch'n'est po, non pus, de l'danse des Ecus, qui, pour l'quart d'heure, avecque l'cherté d'vie, s'danse tous les jours d'pus fort in pus fort.

Ni de l'danse des ours; cheulle lale y n'a foque les Boches qui saittent l'danser.

Vous s'in rapp'lez d'cheulle bande de sauvaches qui adjambottent avec leus lourdes bottes tapant sur l'pavé, au son des tu de lu tu des tifes, et des ran plan plan des tambours? ch'étot l'vraie danse des ours.

Y n' d'avot acore inne aute; l'pas d'porichinel, lommé « Pas d'parade ».

Mais, ch' n'est po d'chés ti lales, de danses que j'veux vous parler.

Quol qu' ch'est, Broutteux, je n' d'attind qui dittent, t'as inventé inne nouvelle danse?

Bé, nin, non; min temps est oute pour l'ver la jambe, et, avec min romatique, j'risqueros d'faire la danse des quate fers in l'air.

In parlant d'lever la jambe, j'ai souvenance que vin m'jeunesse, j'allos vir des assauts de danse. Seigneur de Di! y n'd'avot là qui faijottent d'z'ailes de pigeons, qu'in dijot, et qui élvottent leus jambes, par deseur leu tête, in les faijant tourner comme des moleigneux.

A chés assauts y avot, parmi les membres du jury, in vi maite de danse qui donnot des l'çons à s'majon. L'z'élèves y allottent, histoire de rire, forche que l'professeur avot inne drôle de manire d'apprinte à danser. Y peurdot sin violon, et, tout in jeuant, y quemandot : un pas du côté d'la porte... un pas du côté d'l'armoire... un pas du côté d'l'horloche... et cha allot toudis essin.

J'm'in vas vous rémémorer l'récit d'in vi mon onque, qui, tout feumant pipette, savot nous amuser des sorées tout intires. Ch'étot si ben raconté, qu'in n'étot jomais mate de l'accouter.

J'ai souvenance de chin qui app'lot « Inne drôle de danse ». J'l'ai attindu si souvint répéter qu'je l'sais par tchœur; j'min vas vous l'rinconter.

Mon onque y quemincbot essin :

Venez voir, Mesdames et Messieurs, la danse des dindons. Venez voir la danse incomparable des chats savants. Venez voir cette danse symétrique de gestes, de pas, d'attitudes réglées par un orchestre magistralle. Venez, entrez; vous verrez la danse Dindonnisse et Raminagrobis, de Persépolis. Vous serez émerveillés, stupéfiés, magnétisés, et tout ça pour la modique somme de dix centimes, deux sous, par personne.

Entrez!... entrez!

En avant la musique!

V'la les gins qui pilel'tent l'in sus l'aute et grip'tent au moncheau pou rintrer les premis.

Ah! infe, infe, min vinte! qu'in attind crier par ichi. Oh! iou, iou, mes pids! qu'in crie par là. Oh! io, io, min nez! qui dit in aute, qui a attrapé in coup d'coude in plein visache et qui fait d'z'ils d'blanc fer à sin vigin, in gros patapouf qui bousse tant qui sait.

Les gins vont tertus s'assir, serrés l'in conte l'aute, sus les banchettes.

Et in vot arriver la musique, que cha devot ête un orchestre magistrale; ch'est in vi musicien tout musi, inveue in violon qui n'a pus foque trois cortes; et y fait aller s'n'archelle, y tape du pid, y rinverse tête. Ebé, ébé! in peut dire qui n'd'a pou des doupes!

V'la qu'in élève l'rideau et in vot l'tableau. Sus l'théâtre y a des dindons, ringés l'in à côté l'aute; y z'ont leu bec infoui par desous leus ailes comme pou dormir.

Par derrire, y a deux, tros, cats lois par l'coill à inne corte.

L'violon va sin train.

V'la qu'tont d'inne, in vot in dindon él'ver s'tête et inne patte... n'in v'in in aute qui in fait autant... v'la in cat qui saute in air in faijant minoi!... frrou!... fû, fûte! Et v'la qu'les dindons ertirtent inne patte... et pus l'aute... et les deux insonne... y battent d'z'ailes. Les cats y font inne vie du diabe! pindant qu'tertous et s'femnie y claq'tent des mains in criant : bravo! bravo!

In sarot dire, y dijeottent les gins, qu'mint qu'in peut arriver d'apprinte des bêtes, essin! ch'est in s'cret.

Vous n'savez po quo qu' ch'étot l'secret du faijeu d'tours pour apprinte chés bêtes à danser? Y s'étottent sur inne plaque de tôle et in faijot du fu par desous! Vous coperdez ben; sitôt que l'plaque queminchot à cauffer, les dindons et les cats ertirottent leus pattes, par à tour, et au pus vite. Si ben, qu'à la fin, ch'étot inne vraie danse d'infer!

L'pus fort, ch'est qu'pindant qu'chés paufes bêtes ertirottent, l'inne après l'aute, leus pattes brûlantes, l'violonneux y jeuot l'air « Je n'sais plus sur quel pied danser ».

Mais, comme y est défindu d'faire souffert les bêtes, y dijot mon onque, la police ill' a mis les deux compères au violon; là l'musicien y ara povu in jeuer pou faire danser s'n'associé.

Jules Watteeuw.

Les nouvelles taxes postales télégraphiques et téléphoniques

La Chambre a adopté toutes les nouvelles taxes postales réclamées par le gouvernement. Il y faut encore la ratification par le Sénat. Quand ce sera chose faite, voici ce que nous aurons à payer :

Pour le télégraphe : 0 fr. 15 par mot, dans le régime intérieur (minimum de perception, 1 fr. 20). Télégrammes urgents : taxe triple d'un télégramme ordinaire du même nombre de mots.

Pour les téléphones, les tarifs sont les suivants :

Trois catégories d'abonnements sont instituées, suivant qu'il s'agit de postes particuliers, de postes d'immeubles ou de postes où des appareils sont mis à la disposition du public (cafés, bars, etc.).

Les taxes pour ces trois catégories sont *fixées ainsi :*

Pour Paris. — Première catégorie : 700 fr.; 2e 1.000 fr.; 3e 1.200 fr.

Pour Lyon et son groupe. — Première catégorie : 525 fr.; 2e 750 fr.; 3e 900 fr.

Autres réseaux et groupes dont le nombre d'habitants desservis est supérieur à 25.000 : Première catégorie : 350 fr.; 2e 500 fr.; 3e 600 *francs.*

Quand il y a moins de 25.000 habitants : Première catégorie : 262 fr. 50; 2e 375 fr.; 3e 450 francs.

CARÊME D'ÉTAT

Deux jours sans gâteaux ni biscuits

Conformément au décret ministériel du 23 février, la vente de la pâtisserie, de la biscuiterie et de la confiserie sera supprimée, à Roubaix et à Tourcoing, le mardi et le mercredi de chaque semaine.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 7 MARS :

Aujourd'hui, saint Thomas; demain, saint Jonathan.

67e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 21; coucher, 18 h. 42.

Lune : Pleine lune du 4. Dernier quartier, le 12.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Ecole nationale des Arts industriels : Musées, ouverts de 10 à 13 heures.

Société Saint-François-Régis (mariages) : de 10 à 12 h., rue Richard-Lenoir, 32.

Bibliothèque pour Tous, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir : Ouvert de 10 h. 30 à midi.

A 10 heures : Assemblée générale des Mutilés et Réformés, 34, Grand'Rue.

A 11 heures : Bénédiction du monument aux morts pour la France, à Saint-Antoine.

A 15 h. 30 et 20 h. 30 : « Souris d'hôtel » à l'Hippodrome.

Pharmaciens de garde : MM. Constant, boulevard de Paris; Delecroix, rue du Collège; Noyon, rue de Lannoy.

M. le Président de la République à Roubaix, en mai prochain

M. Paul Deschanel accepte de venir présider la distribution des récompenses du « Concours des grandes Familles du Nord aux Armées ». — M. Isaac, ministre du Commerce, l'accompagnera.

M. Louis Watine qui avait invité Monsieur le Président de la République à venir rehausser de sa présence la solennité qui aura lieu en mai prochain à l'occasion de la distribution de récompenses de ce Concours, vient de recevoir du général Penelon, secrétaire général de la présidence, la réponse suivante :

« Monsieur le Président de la République qui connaît bien la Société que vous présidez avec tant de dévouement, sera heureux de lui donner un témoignage public de son affectueuse sympathie ; il se rendra donc bien volontiers à la cérémonie qu'elle prépare pour le mois de mai, si les circonstances le lui permettent. »

D'autre part, M. Isaac, ministre du Commerce, qui avait été sollicité pour la même cérémonie, a également adressé à M. Louis Watine, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« En ce qui me concerne personnellement, vous n'ignorez pas le vif intérêt que je porte à votre concours en ma qualité de président de « La Plus Grande Famille » et aussi en raison des nombreux liens qui m'attachent aux vaillantes populations de la région du Nord. Aussi je serai très heureux de me rendre à votre invitation si les circonstances me le permettent. »

Nul doute que sous de tels auspices et avec d'aussi précieux encouragements, ce Concours des Familles nombreuses qui a pris à l'heure actuelle une ampleur qu'on n'eut osé escompter au début, ne revête bientôt le caractère *d'une manifestation grandiose, juste récompense* de nos vaillantes familles du Nord qui n'ont pas marchandé leurs enfants au pays.

Pour l'Emprunt national

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » renouvelle auprès de ses adhérents son appel en faveur de l'emprunt au succès duquel la reconstitution complète des régions dévastées est intimement liée et leur rappelle qu'elle tient à leur disposition dans ses bureaux (3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, et 86, rue de Lille, à Tourcoing) des petits papillons de propagande à coller sur les enveloppes, lettres, factures, etc..., au prix de 1 fr. le cent.

Le Maire de Roubaix réclame du charbon

Nous recevons en communication une lettre adressée par la Mairie à M. Tiry, directeur de l'Office départemental des charbons à Lille dans laquelle, après avoir énuméré les diverses démarches faites auprès de M. le Préfet, M. le Maire dit qu'à nouveau les boulangeries se trouvent une fois de plus sans charbon et que les habitants réclament très vivement le combustible dont on les a presque complètement privés depuis plus d'un mois.

UNE CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE A SAINT-ANTOINE

Bénédiction d'un monument aux morts pour la France

Aujourd'hui dimanche, à 11 heures, la paroisse Saint-Antoine s'apprête à rendre un hommage public et solennel à ses nombreux enfants morts pour la Patrie au cours de la Grande Guerre.

Sur la généreuse initiative de son dévoué curé, M. l'abbé Marais, un monument d'un

Le monument aux morts pour la France à l'église Saint-Antoine. — Le motif principal : La Sainte Vierge offre au Christ un soldat expirant

symbolisme expressif et touchant a été érigé, signe public et durable qui résistera aux ravages de l'oubli.

Ce monument en pierre, conçu dans des lignes très sobres, est une véritable œuvre d'art. L'auteur a été visiblement inspiré par le souvenir des spectacles douloureux dont il fut témoin et il y a ajouté les ressources d'un cœur et d'une âme d'artiste. Ce monument forme triptyque. Le panneau central est orné d'un fronton surmonté d'une croix ; on y lit les paroles si réconfortantes du Christ dans le discours sur la montagne : « Bienheureux ceux qui meurent pour la justice, le royaume des cieux leur appartient ! »

Un groupe ronde-bosse occupe la partie centrale de ce panneau. On y voit la Sainte-Vierge offrant à Dieu son Fils, dans un geste large et généreux, un soldat expirant à ses pieds. En bas, sur le socle, une inscription : « La paroisse Saint-Antoine à ses enfants morts pour la Patrie. »

Dans les deux panneaux se trouvent gravés en lettres d'or les 110 noms glorieux. Deux bas-reliefs ornent le couronnement des deux panneaux. Dans celui de droite on voit un soldat mort reposant sur un canon de 75 démonté, un ange lui apporte la couronne de gloire. Dans celui de gauche un soldat blessé reçoit les soins et les consolations d'un aumônier. Deux panneaux en peinture décorative servent de fond au monument. On y lit ces deux mots : « Pax, Vita ».

La Maîtrise paroissiale, sous la direction du dévoué M. Hebblinckuys, exécutera la messe de « Requiem » de Mazingue, un « Dies Irae » et un « De Profundis » en faux bourdon, l'« O Vos Omnes » à 4 voix de Viadana et un « Ave Verum » à 3 voix de La Tombelle et un cantique à 4 voix du chanoine P. Nonguès : Prière pour les soldats morts au champ d'honneur.

Le sermon de circonstance sera donné par M. le chanoine Delsaux qui, au cours de cet hiver, a donné dans la paroisse six conférences très suivies sur la Grande Guerre.

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens offre à ses adhérents deux titres de l'Emprunt national

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens, 43, rue de la Gare, désireuse de montrer le bon exemple et de remplir le devoir que tout Français a envers son pays, en souscrivant à l'Emprunt National, même pour les sommes les plus modestes, a décidé d'acheter deux titres de rente de 25 francs, soit 500 fr. chacun de capital. Ces titres seront tirés au sort, l'un entre tous les adhérents et l'autre entre les remplaçants adhérents. (Il est rappelé que peuvent être remplaçants une *personne par famille de militaire tué ou disparu,* soit le père, la mère, la veuve ou un des enfants à l'exclusion des frères et sœurs).

Les sous-sections participeront à ce tirage.

La cotisation de 1 fr. pour 1920, est payable actuellement ; ceux qui voudront participer à la grande tombola qui suivra l'assemblée générale prochaine du 21 mars devront être en règle vis-à-vis de la Société.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Brosses, Fromage de Hollande 9.00 le kil.; Beurre frais de Normandie, 16 fr. le kil.; Beurre salé de Normandie, 13 fr. le kil.; Pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 40 le kil.

VIN ROUGE, 1 fr. 75 le litre (1 litre par personne) Lundi 8, de 8 à 11 h., 10a jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de la période du 31 janvier aux 14 et 20 février, au Foyer des Amicales, rue de l'Hospice : Lundi 8 mars, de 8 à 10 h., 96 à 1.690, livrets; 1 à 170.040, personnes venant du dehors. De 2 à 4 h., 23.016 à 27.100.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les inscriptions : Lundi 8 mars : à 8 h., 3.001 à 3.250; à 10 h., 3.251 à 3.500; à 2 h., 4.001 à 4.250; à 4 h., 4.251 à 4.500.

Les personnes se trouvant dans les conditions voulues pour continuer à toucher les secours sont priées de se présenter au Service Central des Secours, 31 bis, Grand'Rue :

Les pièces à fournir sont : Le mandat d'admission actuel (feuille bleue); la liste de maison, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — La Caisse d'Epargne de Roubaix reçoit la souscription à l'emprunt 5 0/0 1920.

REGRETTABLE PROCEDE. — Une personne, dont nos lecteurs jugeront la conduite, s'est permise, à plusieurs reprises, d'abuser de la bonne foi du public qui utilise nos annonces et qui les lit, en y répondant par des indications qui constituent de mauvaises plaisanteries.

Nous rappelons que ce fait est un délit qui tombe sous l'application de la loi. D'accord avec les personnes victimes de ce regrettable procédé, nous n'hésiterons pas à donner à ces incidents la suite voulue pour les faire cesser, étant sur la piste de leur auteur.

LA SOCIÉTÉ « L'UNION », 59, Grande-Rue, a le regret d'avertir sa clientèle qu'elle se voit dans l'obligation d'arrêter sa panification.

Depuis un an, le résultat de chaque mois se traduit par un déficit. Malgré cette situation, elle a voulu continuer sa fabrication.

Elle était prête à accorder à son personnel les salaires payés par la boulangerie de Roubaix dès l'élévation annoncée du prix du pain.

Les ouvriers exigeant une augmentation de salaire immédiate, l'Administration de l'Union, devant cette exigence, se trouve dans l'impossibilité de consentir de nouveaux sacrifices et de continuer à atteindre le but qu'elle a toujours poursuivi : l'amélioration du budget familial de la population roubaisienne.

L'Union, n'ayant jamais considéré sa boulangerie comme un commerce, mais bien comme une œuvre, a dû, en conséquence, prendre la mesure annoncée plus haut.

Elle tient, en cette pénible circonstance, à remercier ses fidèles clients de la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner. 46534d

HALLE FLIPO : En vente un wagon pain d'épices à 3.50, 1.000 kilos marrons à 1.25. Beurre frais 14.50; supérieur 15.80; vin, 2.00; supérieur 2.25; blanc, 2.05. Fromages divers 1re qualité depuis 8 fr. Harengs gros et détail. 46528d

LES POIDS ET MESURES. — Les rôles relatifs aux droits de vérification des poids et mesures (année 1919) et aux droits d'épreuve ou de vérification des appareils à vapeur (premier semestre 1919) sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

CORSETS SUR MESURE, derniers modèles. Grand choix bas de plumes. Conservation de fourrures. A la Toison d'Or, 33, rue St-Georges. 46189

GAUMONT-CINÉMA, 57, rue des Champs. — Aujourd'hui et jour suivant : « L'U 35 ou la pirouette boche ». 46520d

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES (Section de Roubaix et environs) nous prie d'insérer :

« Les membres de la section pourront s'adresser à M. Thuane, consul de Belgique, Hôtel de Ville de Tourcoing, pour légalisation des bulletins qui leur ont été remis concernant la prime de 300 francs, plus 100 francs par enfant.

» Il n'y aura donc plus lieu de s'adresser à la commune comme cela leur avait été annoncé par erreur.

» Les mutilés sont priés de se trouver au local dimanche 7 courant, à 9 heures précises, Brasserie des Orphéonistes, 126, rue de la Gare. Secrétariat ouvert de 10 h. à midi, pour réclamations, inscriptions, etc. De service : MM. Baratto, Hebben, Delos, Rosez, Van Camelbeck et Veys. »

ARRESTATION DE DEUX VOLEURS DE BOBINES DE LAINE. — Constatant que des bobines de laines étaient volées par deux ouvriers, M. Pierre Herteler, comptable de la maison Desmettre, Sault et Ciriez, rue du Brondeloir, en prévint M. Barthouil, commissaire de police du deuxième arrondissement. Celui-ci mit en état d'arrestation les deux voleurs lors de leur sortie de l'usine, samedi, à midi. Ce sont deux sujets belges : Parmentier Camille, 35 ans, manœuvre, rue Pellart, fort Mollier, 24, et Rémi Lavens, 23 ans, terrassier, demeurant à Wervicq-Belgique, rue d'Ypres.

Tous deux seront transférés à la maison d'arrêt de Lille, demain lundi.

CUIVRES CACHÉS sont soign. réparés, appropriés, remis à neuf. Rue Jacquard, 47, Rx. Serv. Reconstitution. 46157

VOL D'UNE FOURRURE. — M. Loucheur, marchand de nouveautés, demeurant Grand'-Rue, a constaté qu'une fourrure d'une certaine valeur lui avait été volée dans son magasin. Plainte a été déposée à M. Buchart, commissaire de police du cinquième arrondissement.

CROIX

AU RAVITAILLEMENT. — Il sera délivré : 250 gr. de café, 2.15; 250 gr. de sucre, 1.10; 1 boîte de lait, 1.85; 125 gr. de cacao, 0.50; 100 gr. de phosphatine, 0.20; 125 gr. de fromage, 1.40; 250 gr. de confiture, 1.15. Total : 8 fr. 45.

Ordre de distribution : Mardi 9 et mercredi 10 mars, secteur Grand'Rue; jeudi 11 et vendredi 11, secteur Gare; *mardi 16 et mercredi 17,* secteur Kléber ; jeudi 18 et vendredi 19, secteur Roubaix.

LE PRIX DU CHARBON est fixé nettellement à 22 francs les 100 kilos. Les plaintes des habitants doivent être basées sur des témoignages précis. Les marchands ou coopératives doivent servir tout client, sans aucune distinction.

VENTE LIBRE DE BOIS A BRULER, 97, rue Jean-Jaurès, le mardi 9 mars, de 8 à 11 h., Secteurs Grand'Rue et Gare; de 4 à 17 h., secteurs Kléber et Roubaix, à raison de 25 kilos pour 5.50.

WASQUEHAL

LE TARIF DES VIANDES DE BOUCHERIE. — Un arrêté du maire fixe ainsi qu'il suit les prix de la viande :

Première catégorie : Filet, aloyau, rumsteack, côtes (de la 6e à la 13e), culotte, 7 fr. le kilo. — Deuxième catégorie : Pièce à queue, nœud du Roi, baronne, épaisse raccourcie, plein carré, dessus de côte, côtes (de la 1re à la 6e), à 5.50 le kilo. — Troisième catégorie : Moyenne raccourcie, épaule, blanchet, atteinte, à 4.50 le kil. — Quatrième catégorie : Jarret, croisure, poitrine, collet, à 3 fr. 25 le kilo. — Suif brut, à 5 francs le kilo. Suif fondu, à 6.00 le kilo. — Hachis, à 6.50 le kilo. Saucisses, à 7.00 le kilo.

Pour les trois premières catégories, le pourcentage d'os ne pourra dépasser 250 gr. au kilo. Les bifstecks ordinaires pourront être vendus à 8 francs le kilo, sans os.

L'aloyau, rumsteack pourront être vendus à 9 francs, sans os, le filet à 10 fr., sans os.

Des procès-verbaux seront rédigés à la charge des contrevenants.

LA RESTAURATION DE LA MAIRIE. — La salle des mariages de la Mairie a été restaurée. Pendant la guerre, cette salle avait été affectée aux distributions du Comité de ravitaillement.

CARTES DE SALAIRES. — Pour les personnes travaillant et touchant les secours de chômage, faire viser les cartes de salaires par le patron et les remettre à la Mairie (premier guichet), les lundi 8 et mardi 9, jusqu'à 16 h., dernier délai.

POIDS ET MESURES, APPAREILS A VAPEUR. — Les rôles des poids et mesures supplémentaires 1919, exercice 1920 et les rôles des droits d'épreuves des appareils à vapeur des premier et deuxième trimestres de 1919 sont entre les mains de M. le percepteur, 97, rue de l'Industrie, à Roubaix.

WATTRELOS

AU RAVITAILLEMENT. — Lundi 8 mars, de 7 h. 45 à 11 h. 45 : Cartes numéros 1 à 630. Graisse végétale, 500 gr. pour 2.50 (par personne) fromage de Hollande, 125 gr., 1.50 (à volonté); café, 250 gr., pour 2.00; sucre, 450 gr., 1.50; confiture, 200 gr., 1.00 (à volonté); lait Nestlé, 2.50 la boîte.

Enfants et vieillards : Lait Nestlé, 2.50 la boîte. (Se munir de la carte de lait).

Ration par famille : Sel, 1 kil. 250, 0.50; beurre de Normandie (prix suivant cours); corned-beef, 3.75 la boîte de 800 gr.; poivre, 1.25 la boîte. Le jour et l'heure sont recommandés. — (Voir l'affiche spéciale).

— Œufs. — A partir du lundi 8, et dans l'ordre des numéros de cartes de ravitaillement, vente d'œufs en même temps que le ravitaillement de la quinzaine. Prix : 0.50 pièce; 2 œufs par personne.

LE CHARBON du ravitaillement doit être livré à domicile par les marchands de charbon, sans aucune rétribution en dehors du prix payé au moment de l'inscription.

FRATERNELLE des COMBATTANTS WATTRELOSIENS. — Pour permettre aux mutilés et réformés d'assister à la réunion qui a lieu à Roubaix, le dimanche 7 mars, et pour que ces derniers puissent participer à notre tombola, l'assemblée générale qui devait se tenir le même jour, est reportée au dimanche 14 mars, à 10 h. très précises.

La permanence reste toujours ouverte de 10 h. à midi, chaque dimanche.

LE CONCOURS DES GRANDES FAMILLES DU NORD AUX ARMÉES. — La permanence, pour renseignements de ce concours, fonctionne de 10 h. à midi. Café Lecomte, Grande-Place.

Des questionnaires sont à la disposition des intéressés qui ont eu deux fils ou gendres mobilisés de 1914 à 1919, et dont la famille était, en 1914, composée de cinq enfants au moins.

LANNOY

SOCIÉTÉ MUTUELLE SAINT-BERTRAND. — Les personnes qui désirent faire partie de la société peuvent se faire inscrire au local « Au Coq », où elles obtiendront tous les renseignements sur les avantages que procure la société à chaque adhérent. Elle fait appel à la générosité de ses membres honoraires pour l'aider dans cette œuvre mutualiste.

La société Saint-Bertrand est disposée à fusionner avec les autres sociétés qui en manifesteraient le désir.

FLERS

UNE NOUVELLE USINE EN CONSTRUCTION. — La commune de Flers-Bourg va voir propriété de M. Tiberghien, rue de la Ferme. Les ateliers sont destinés à la construction des ponts et occuperont plus de 300 ouvriers.

LYS

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Paiement mardi 9, de 8 à 11 h., à la Mairie.

LES BULLETINS DE SALAIRE devront être déposés à la Mairie, lundi 8, de 8 à 12 h., pour les travailleurs, et signés jusqu'au 7 inclus.

HEM

SECOURS DE CHOMAGE (Période du 19 janvier au 15 février). — Numéro 1 à la fin, paiement mardi 9, à 9 h.

SECOURS AUX REFUGIÉS & RAPATRIÉS (période du 16 janvier au 15 février), paiement mercredi 10 mars, à 9 h.

LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

La Médaille du Travail est accordée aux employés et ouvriers dont les noms suivent :

MÉDAILLES DE VERMEIL. — MM. Corman Louis, chef échantillonneur dans la maison H. Ducatteau et Cie, à Roubaix; — Pier Arthur, comptable à la Société anonyme d'ameublement, à Roubaix; — Maquet Emile, contremaître dans la maison E. Liénard-Walter, à Tourcoing.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Amoris Jules, surveillant dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Assemaine Louis, magasinier dans la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Bédu Philibert, ouvrier électricien dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Blanquart Henri, ouvrier apprêteur dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Bouche Désiré, ouvrier mécanicien dans la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Castel Jules, employé dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Mme Catry, née Steenhuyse Rosine, ouvrière dans la maison A. Descamps, à Bousbecque; — Chentraine Emile, employé à la Société anonyme « Au bon Marché », Roubaix; — Colsaet Victor, fileur, et Colsaet Augustin, fileur, à la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Decottignies J.-B., teinturier chez Motte et Marquette, Roubaix; — Delroux Emile, corroyeur, chez *Ducateau, Roubaix;* — Delobel Pierre, employé chez C. et J. Pollet, Tourcoing; — Delleur Gustave, fileur chez F. Desurmont, Tourcoing; — Delsenne Ildephonse, teinturier chez Motte et Marquette, Roubaix; — *Deschamps Louis, contremaître chez Motte et Marquette,* Roubaix; — Desreumaux Louis, graisseur au Service municipal des Eaux, à Bousbecque; — Dhaese Henri, chauffeur, chez Motte et Marquette, Roubaix; *Farvaque Henri,* rouleur, chez A. Denis, Croix; — Flamen Alphonse, tisserand, chez Thérin et Cie, à Roubaix; — Flament Joseph, apprêteur, chez Motte et Marquette, Roubaix; — Gautier Victor, contremaître, chez Motte et Marquette, Roubaix; — Gérard Alfred, contremaître chez Delchambre-Denis, Roubaix; — Gérs Victor, employé chez F. Desurmont, Tourcoing; — Gille Emile, ourdisseur, chez Mathon et Dubrulle, Roubaix; — Gruleman Achille, tisserand, chez F. et H. Carissimo, Roubaix; — Guffroy J.-B., comptable, chez Delchambre-Denis, Roubaix; — Hennebicq Léon, vendeur, chez Bossu-Cuvelier, Roubaix; — Lambin Ch., peigneur, Société anonyme, Roubaix; — Mme Vve Lambin Zélma, tisserande, chez Scrive et fils, Marcq-en-Barœul; Laverseyn Emile, chez A. Deschamps, Lincelles; — Leperre Julien, apprêteur, chez Motte et Marquette, Roubaix.

MM. Papin Victor, chef de chai, chez G. Lefebvre, à Tourcoing; — Planck Pierre, ouvrier corroyeur, chez P. Ducatteau, à Roubaix; — Plantefève Alphonse, chauffeur au Service municipal des Eaux de Roubaix et Tourcoing, à Bousbecque; — Plantefève Louis, chauffeur au Service municipal des Eaux de Roubaix et Tourcoing; — Reboux Henri, chef visiteur chez Motte et Marquette, Roubaix; — Renard Simon, magasinier, chez F. Desurmont, à Roncq; — Riquier Louis, ouvrier chez Motte et Marquette, Roubaix; — Somens Amand, ouvrier emballeur, Société anonyme de peignage de laine, à Roubaix; — Mme Stevens, née Cardinal Adeline, soigneuse à la Société anonyme de peignage, à Croix; — Théry Alphonse, surveillant dans la maison Motte et Marquette, Roubaix; Theese Alfred, contremaître, chez L. Segard, Roubaix; — Mme Vandenberghe, née Bataille Rosalie, cannetière à la Société anonyme de Roubaix; — Vanheulebroeck Joseph, aide-chauffeur au Service municipal des Eaux de Roubaix et Tourcoing, à Bousbecque; — Vanhooland Paul, employé chez Motte et Marquette, à Croix; — Vanovrshetvels J.-B., corroyeur dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Vermacke Alfred, ouvrier teinturier dans la maison Motte et Marquette, à Roubaix; — Verne J.-B., fileur dans la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Mme Warhem, née Depecker Maria, moulineuse dans la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Welcomme Henri, contremaître à la Société anonyme du peignage de la Tossée, à Tourcoing; — Wittendal Louis, magasinier dans la maison F. Desurmont, à Tourcoing; — Wittouck Constant, chauffeur au Service munic